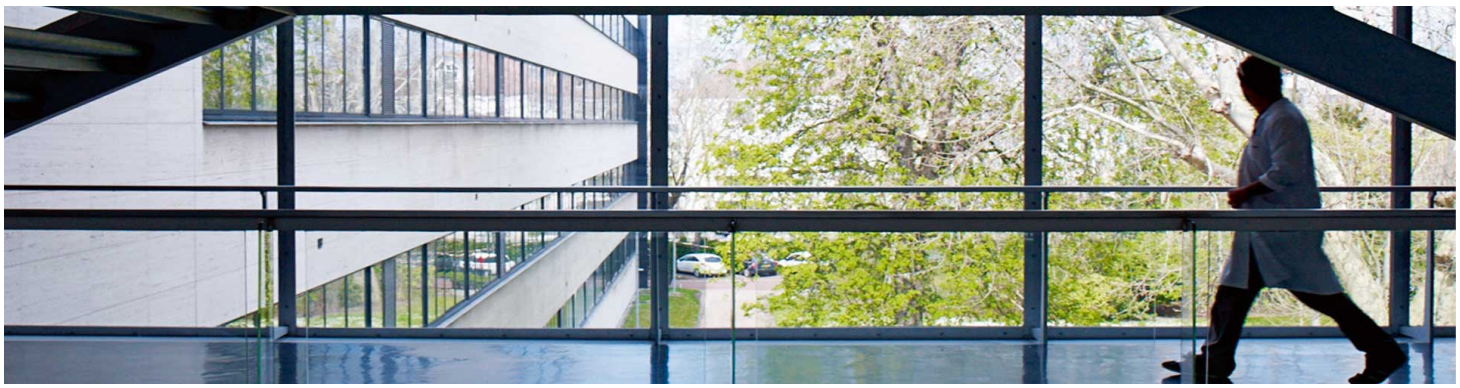


## FACTURES ÉLECTRONIQUES DANS CHORUS PRO



Vous êtes un fournisseur français* et en tant que partenaire d'IFP Energies nouvelles, nous vous rappelons que conformément à l'ordonnance 2014-697 du 6 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, vous devez déposer vos factures à l'attention d'IFPEN sur la plateforme CHORUS PRO.

**IFPEN ne traite plus les factures papier ni les factures envoyées par email.**

La plateforme Chorus Pro est accessible depuis le lien : **https://portail.chorus-pro.gouv.fr**

Vous aurez besoin :

- Du numéro de SIRET d'IFPEN => **77572915500017**
- Du code service => voir le mode opératoire ci-dessous
- Du numéro d'engagement juridique => n° de commande IFPEN sur 10 chiffres

La remontée des statuts de votre facture tout le long de sa vie sera disponible sur la plateforme Chorus.

* *Information for Suppliers outside France*

## Guide du « Bien Facturer »




IFPEN veille à ce que votre facture comporte les mentions obligatoires énoncées à l'article L441-9 du code du commerce.
Nous mettons à votre disposition le guide du « Bien Facturer » dans lequel vous trouverez ces informations pour l'établissement de vos factures ainsi que les statuts d'avancement et de blocage des situations.

**Lire le guide**

## Créer son compte Chorus

Au préalable, assurez-vous que vous êtes bien inscrit sur le portail Chorus Pro ; à défaut, vous devez créer un compte, à noter que, dans le cadre de la création de votre compte, les informations de la structure à renseigner sont celles de votre entreprise, et non celles d'IFPEN.

**Lire les fiches pratiques :**

- **Créer un compte en quelques clics**
- **Créer un compte et une structure en quelques clics**

## Mode opératoire codes service

Nous mettons à votre disposition ce mode opératoire vous précisant la marche à suivre pour renseigner le code service car celui-ci s'incrémente automatiquement, vous n'avez donc pas à le renseigner mais simplement à choisir sa nature :

| CODE SERVICE | Factures concernées |
|---|---|
| Facture_commande | Facture avec commande |
| Facture_sans_commande | Facture sans commande |

**Lire le mode opératoire**

## Fiches pratiques AIFE

Vous trouverez également des fiches pratiques publiées par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE)

Lire les fiches pratiques :

- **Déposer une facture sur le portail Chorus Pro**
- **Saisir une facture sur le portail Chorus Pro**
- **Gérer les structures**
- **Gérer les utilisateurs**
- **Rechercher une facture**

Vous trouverez d'autres documents, guides et tutoriels sur https://communaute.chorus-pro.gouv.fr

## Assistance Chorus Pro

**Qui contacter ?**

En cas de difficultés ou pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter le support Chorus Pro de plusieurs façons :
- En posant vos questions à l'agent virtuel ClaudIA.
- En échangeant en ligne avec un agent par messagerie instantanée du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- En complétant un formulaire d'aide en ligne pour envoyer un ticket au support.

Lire la fiche pratique => **Faire appel à l'assistance Chorus Pro**

Fournisseurs

Lien vers la page web :